

Article 21 du Règlement

Je pense à ce gaspillage malheureux dont le gouvernement s'est rendu coupable et je me dis: si j'avais le choix entre trouver de l'emploi à 30 ou 50 personnes au siège social d'une agence spatiale à Ottawa et avoir un gouvernement normalement intéressé à la recherche et au développement scientifiques dans la Capitale nationale, j'opterais pour la solution d'un gouvernement qui traite équitablement le Conseil national de recherches. Je trouve criminelles les mesures prises contre le Conseil national de recherches. Je trouve criminel de la part du gouvernement et des ministres comme le ministre actuel de ne pas s'être portés à la défense de cet organisme. Le CNR est louable de chercher maintenant à combler ce vide puisque l'inaction du gouvernement concernant le site de l'agence spatiale...

Le président suppléant (M. Parproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Tupper: Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le rapport intitulé *L'espace: promesse d'avenir pour le Canada*, que nous a présenté le député de Grand Fall—White Bay—Labrador (M. Rompkey). Le public peut se procurer ce document en écrivant au greffier du comité.

En fait, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a terminé, ce matin, son intervention ou sa critique—devrais-je peut-être dire—en parlant du Conseil national de recherches d'une part et de l'agence spatiale, d'autre part. Il s'agissait d'une initiative tout à fait noble, mais en tant que député de la région d'Ottawa, je pense qu'il est extrêmement important que l'agence spatiale soit située dans la région. Dans son intervention, le député a déclaré, sauf erreur, qu'il avait souscrit à l'établissement de l'agence spatiale dans la région de la Capitale nationale. Je voudrais lui poser deux questions fort simples, car il est extrêmement important que tous les députés de la région d'Ottawa soient unanimes sur l'emplacement de l'agence.

Tout d'abord, le député souscrit-il à l'établissement de l'agence spatiale dans la région de la Capitale nationale? Ensuite, quelle est la position de son parti à ce sujet?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis conscient du fait que le temps nous presse. J'ai déclaré en français que j'avais souscrit et souscrivais encore à l'établissement du siège social de l'agence dans la région de la Capitale nationale. J'ai également signalé que dans une allocution qu'il a prononcée à l'Université de Montréal, l'autre jour, mon chef avait affirmé qu'en fait, il existait de nombreuses raisons logiques pour choisir Montréal. C'est pourquoi j'ai précisé à quel point le gouvernement s'en prenait à la communauté scientifique d'Ottawa.

Je voudrais ajouter que le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) n'a pas jugé bon de démissionner ou de désavouer les initiatives du gouvernement, lorsque ce dernier a procédé à des coupes sombres au Conseil national de recherches. Si son gouvernement décide, en définitive, d'implanter la station spatiale

en question à Montréal, non seulement la ville d'Ottawa ne pourra pas compter sur cette station, mais également, elle a déjà perdu une très grande quantité de travaux scientifiques importants au Conseil national de recherches. Pourtant, les députés conservateurs de la région d'Ottawa ne font rien pour empêcher que cela ne se produise.

M. Greenaway: Monsieur le Président, je voudrais juste signaler au député que depuis trois ans, les crédits accordés au Conseil national de recherches ont augmenté de 21 p. 100. Selon moi, il laisse l'impression que le budget du Conseil a été réduit et qu'il en subit les conséquences, ce qui n'est pas le cas. On s'occupe fort bien du Conseil, et sa situation est bien meilleure, à mon avis, qu'il y a un an encore.

M. Cassidy: Monsieur le Président, en 1984-1985 on a dû supprimer des centaines d'emplois au Conseil national de recherches, du fait des coupes sombres imposées par le gouvernement. Bon nombre de ces suppressions d'emplois ont été réalisées grâce à l'érosion naturelle des effectifs. On a non seulement nui à des carrières scientifiques, mais on a également mis fin à bon nombre de travaux importants du Conseil. Ainsi, pour que le Conseil fonctionne de façon efficace, il faudra rétablir les postes en question.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE ET DES DROITS DE DOUANE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney) a fait de son mieux pour tromper les Canadiens au sujet de l'accord commercial du gouvernement avec les États-Unis, en ce sens que les Canadiens pourraient rapporter chez eux des marchandises non sujettes à la douane, à la taxe de vente ou à quelque limite que ce soit. Dans un discours prononcé dernièrement, elle a dit qu'on lui avait demandé si le libre-échange signifiait qu'on peut rapporter n'importe quoi des États-Unis sans payer de douane et elle avait répondu oui.